INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 11 mai 2021, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h – Diffusé en direct sur FACEBOOK LIVE

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

RÉSOLUTION 2021-05-147

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2021;

1.3.- Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2020;

1.4.- Dépôt de la liste des contrats de 25 000 $ et plus par fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2020;

1.5.- Dépôt de la liste des contrats de 2 000 $ et plus mais supérieur à 25 000 $ par fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2020;

Formules Municipales No 5614-A-MG

1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 952 concernant les animaux et abrogeant le Règlement numéro 658*;

1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 950 modifiant le Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*;

1.8.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 951 établissant un projet pilote concernant la garde des poules en milieu urbain;*

2.0.- MAIRIE

2.1.- Desserte ambulancière;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Édifices municipaux – Réouverture au public;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt du rapport financier au 31 mars 2021;

4.2.- Communication de l'auditeur monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur CA;

5.0. - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par madame Mélissa Allard de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au 701-703, rue Royale;

5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Shayne Pomerleau au 1091, rue Royale;

5.3.- Liste des prix des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Malartic;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Remise des aides financières aux organismes (OBNL) – 1er dépôt;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Branchement de services – 791, rue Pépito – Soumissions;

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Soutien à la relocalisation du Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or (CBVO);

11.2.- Corporation Victoire – Tournoi de golf du 10 juin 2021;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Municipalité de Rivière-Héva – Résolution 2021-04-97 - Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic;

13.2.- Table des aînés Malartic / Ribière-Héva – Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic;

13.3.- Transport adapté La calèche d'or – Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic;

13.4.- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION 2021-05-148

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2021

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 avril 2021, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour l'année 2020

Dépôt du document à titre d'information.

1.4.- Dépôt de la liste des contrats de 25 000 $ et plus par fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2020

Dépôt du document à titre d'information.

1.5.- Dépôt de la liste des contrats de 2 000 $ et plus mais supérieur à 25 000 $ par fournisseur du 1er janvier au 31 décembre 2020

Dépôt du document à titre d'information.

1.6.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 952 concernant les animaux et abrogeant le Règlement numéro 658*

Le projet de *Règlement numéro 952 concernant les animaux et abrogeant le Règlement numéro 658* est présenté et déposé en conformité avec la loi et un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jude Boucher qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.7.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 950 modifiant le Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*

Formules Municipales No 5614-A-MG

Le projet de *Règlement numéro 950 modifiant le Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle* est présenté et déposé en conformité avec la loi et un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jean Turgeon qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

1.8.- Avis de motion, présentation et dépôt du projet de *Règlement numéro 951 établissant un projet pilote concernant la garde des poules en milieu urbain*

Le projet de *Règlement numéro 951 établissant un projet pilote concernant la garde de poules en milieu urbain* est présenté et déposé en conformité avec la loi et un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Pascal Lemieux qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION 2021-05-149

2.1.- Desserte ambulancière

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue présente un profil particulier, notamment en raison des grandes distances qui séparent les principaux établissements de santé;

CONSIDÉRANT QUE les services préhospitaliers d'urgence pour la Ville de Malartic ont des ressources ambulancières très limitées avec des horaires de faction pour répondre aux appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les délais de réponse augmentent de façon considérable selon les conditions lorsque les paramédics travaillent selon un horaire de faction;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années les ressources ambulancières revendiquent la fin des horaires de faction afin de diminuer le temps d'intervention auprès de la clientèle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est grandement préoccupée, et ce, depuis de nombreuses années, par la sécurité de ses citoyennes et citoyens et a déjà demandé une révision complète des effectifs ambulanciers sur son territoire et l'ajout de nouvelles ressources afin d'obtenir une couverture adéquate et comparable au reste du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la Ville de Malartic a interpellé le ministre de la santé à plusieurs reprises en lui faisant parvenir différentes résolutions d'appui, notamment à Ambulance Abitémis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en accord avec les propos tenus par le président du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CCATNQ-CSN), monsieur Félix-Antoine Lafleur, à l'effet que le ministère de la Santé et des Services sociaux n'accomplit pas sa mission de protéger les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic considère qu'il devient de plus en plus urgent d'agir et de procéder à une révision complète des effectifs ambulanciers sur son territoire et à l'ajout de nouvelles ressources afin d'obtenir une couverture adéquate et comparable au reste du Québec;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE une mise en demeure au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, afin qu'il effectue une révision complète des effectifs ambulanciers sur le territoire de la Ville d'Amos, de Malartic et de Ville-Marie et qu'il ajoute de nouvelles ressources afin d'obtenir une couverture adéquate et comparable au reste du Québec;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et à monsieur Félix-Antoine Lafleur, président du Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec (CCATNQ-CSN);

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2021-05-150

3.1.- Édifices municipaux – Réouverture au public

CONSIDÉRANT QUE les édifices municipaux sont fermés depuis le 17 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue est passée au palier d'alerte de la zone jaune lundi, le 10 mai dernier;

CONSIDÉRANT l'assouplissement des mesures de confinement en lien avec le changement de zone de la région;

CONSIDÉRANT QUE les édifices municipaux peuvent être ouverts au public en conservant toutes les mesures de distanciation physique, d'hygiène (lavage des mains) et de limitation d'accès;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OUVRIR les édifices municipaux à compter du 12 mai 2021 en conservant toutes les mesures de distanciation physique, d'hygiène (lavage des mains) et de limitation d'accès;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Dépôt du rapport financier au 31 mars 2021

Dépôt du document à titre d'information.

4.2.- Communication de l'auditeur monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur CA

Dépôt du document à titre d'information.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2021-05-151

5.1.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par madame Mélissa Allard de la Municipalité

Formules Municipales No 5043

régionale de comté de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) au 701-703, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 701-703, rue Royale, à Malartic (lot numéro 2 998 019, cadastre du Québec) afin de retirer les enseignes existantes et faire l'ajout d'une enseigne lumineuse sur socle;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), telle que déposée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que déposée;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2021-05-152

5.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par monsieur Shayne Pomerleau au 1091, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 1091, rue Royale, à Malartic (lot numéro 2 999 290, cadastre du Québec) afin d'aménager une allée véhiculaire en gravier en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 921* de la Ville de Malartic, excepté le critère visant à favoriser la plantation de végétaux tels que haies, arbustes, fleurs, etc., dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil de ville d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conditionnelle à ce que des végétaux comme des haies ou des arbustes soient plantés, en cour avant, afin de camoufler l'allée véhiculaire de la voie publique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conditionnellement à ce qu'une haie de cèdres soit plantée en cour avant, afin de camoufler l'allée véhiculaire de la voie publique;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2020-05-153

5.3.- Liste des prix des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville a accordé un contrat de courtage immobilier exclusif pour la vente des terrains résidentiels lui appartenant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer le prix de vente des terrains résidentiels disponibles sur le territoire de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente des terrains résidentiels appartenant à la Ville de Malartic, tel qu'il appert au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la promesse d'achat type pour la vente des terrains résidentiels;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés pour donner suite à la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Remise des aides financières aux organismes (OBNL) – 1er dépôt

Dépôt du document à titre d'information.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

RÉSOLUTION 2021-05-154

8.1.- Branchement de services – 791, rue Pépito – Soumissions

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour le branchement de services au 791, rue Pépito;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-après ont été reçues :

Soumissionnaires	Prix offert	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
CML Entrepreneur Général inc.	106 051, 00 $	5 302,55 $	10 578,59 $	121 932,14 $
Construction Ubic inc.	69 096,06 $	3 454,80 $	6 892,33 $	79 443,19 $

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré sans procéder par appel d'offres public, conformément au *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*, en raison des montants en jeu;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics recommande de retenir la soumission la plus basse, soit celle de la société Construction Ubic inc., au prix de 79 443,19 $, taxes incluses;

Formules Municipales No 5614-A-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR la soumission de la société Construction Ubic inc., au prix de 79 443,19 $, taxes incluses;

D'AUTORISER l'appropriation à même les surplus cumulés d'une somme ne dépassant pas 100 000 $ afin d'assumer toutes les dépenses relatives au branchement de services au 791, rue Pépito;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2021-05-155

11.1.- Soutien à la relocalisation du Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or (CBVO)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or œuvre comme organisme communautaire à but non lucratif dans les secteurs de l'économie sociale et agit à titre de Banque alimentaire auprès de 19 organismes accrédités sur le territoire de l'Est de l'Abitibi couvrant ainsi Val-d'Or, Malartic, Senneterre, Amos, Lac Simon et Kitcisakik;

CONSIDÉRANT QUE l'espace actuel ne permet pas d'accueillir de plus grands volumes de denrées et que les aires de travail sont inadéquates pour le fonctionnement et la sécurité des employés et bénévoles y travaillant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme doit relocaliser ses installations dans une nouvelle construction et doit solliciter de l'aide financière pour la mise en œuvre de son projet;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or dans ses démarches pour la mise en œuvre de son projet;

D'ACCORDER une aide financière de 25 000 $, et ce, conditionnellement à l'obtention de l'ensemble du financement du projet de construction et à la construction du nouvel immeuble projeté;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2021-05-156

11.2.- Corporation Victoire – Tournoi de golf du 10 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande reçue;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER l'achat d'un foursome au coût de 100 $/personne afin que quatre élus du conseil puissent y participer;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Municipalité de Rivière-Héva – Résolution 2021-04-97 - Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

13.2.- Table des aînés Malartic / Ribière-Héva – Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

13.3.- Transport adapté La calèche d'or – Appui à la Ville de Malartic pour un centre de vaccination contre la Covid-19 à Malartic

Dépôt de la correspondance à titre d'information.

RÉSOLUTION 2021-05-157

13.4.- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCLAMER le 17 mai « Journée internationale contre

Formules Municipales No 5614-A-MG

l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle, année après année, à la même date;

Adoptée.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION 2021-05-158

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 26

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

Me KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE